



Notre société est-elle à un point de non retour par rapport à la violence ? Ce que nous venons encore de vivre en Espagne, avec les conséquences d'un attentat meurtrier sur des innocents est de plus en plus inadmissible. Cette violence meurtrière vient frapper jusqu'à nos portes où de jeunes adolescents s'entre tuent faute de tolérance, faute de repères, faute d'éducation et à cause d'une marginalisation excessive.

N'est-il pas encore temps d'intervenir pour ne pas arriver à ce point de non retour ? Nous devons toutes et tous nous engager dans cette réflexion, individuellement, politiquement ou associativement, pour protéger nos générations actuelles et futures.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire!

Point de vue

Bon espoir pour notre école

Après l'étude, par l'Inspecteur d'Académie, des effectifs prévus pour la rentrée de septembre 2004, **la proposition de fermeture de la classe d'Aubignas n'est plus à l'ordre du jour** (comme cela a pu être évoqué dans la presse il y a quelques temps).

Actuellement **11 enfants fréquentent cette classe unique** de la section des moyens de maternelle (4 ans) au CM2 (10 ans).

Cette année scolaire, la cantine est en sommeil mais de nouvelles formes de fonctionnement sont à l'étude et seront proposées aux parents qui le demanderont..

L'école publique d'Aubignas fonctionne dans de **très bonnes conditions**, comme s'accordent à le dire les intervenants divers qui ont eu l'occasion de la découvrir, ainsi que les parents actuels.

Dans la **classe unique** à effectif peu important, les enfants trouvent un cadre idéal pour développer leur autonomie, se socialiser, se responsabiliser et tout cela **à leur rythme**, en prenant leur place dans le groupe. (Une journée « portes ouvertes » sera organisée d'ici la fin de l'année)

Cette école publique gratuite est ouverte à tous les enfants de la commune d'Aubignas nés entre 1994 et 2000 pour la rentrée de septembre 2004.

À Aubignas, **ce service public** de proximité **ne doit pas disparaître.**

*Les parents d'élèves,
l'enseignante
le Conseil municipal
les amis de l'école publique d'Aubignas*

Vie et Actes du Conseil Municipal

Conseils municipaux: 5 décembre, 16 janvier, 4 et 20 mars.

Décisions du Conseil Municipal :

- ✓ Choix de l'architecte pour le projet de réhabilitation du château.
- ✓ Adhésion de la commune au contrat de pays " Ardèche méridionale " qui fait suite au Contrat global de développement
- ✓ Vote du compte administratif.
- ✓ Vote du taux des taxes (habitation, foncier bâti et non bâti).
- ✓ Désignation des représentants à l'association logement vallée du Rhône (A.L.V.R.): Annik Hugon Quéré, titulaire; Christian Bosquet, suppléant.

Travaux en cours:

- ✓ Aménagement parking Sainte Reine: zone de stationnement, local sanitaire, abri à containers...

Prochains conseils municipaux (prévision) :

2 avril, 30 avril, 4 juin

Communauté de Communes:

La crèche halte garderie d'Alba a ouvert ses portes le 5 janvier 2004. Elle accueille les enfants de la communauté de communes Rhône Helvie. Des enfants d'Aubignas en bénéficient déjà.

Celle du Teil devrait ouvrir mi-avril.

Nos piscines

Nous profitons de ce bulletin pour informer ou rappeler que sur notre commune une réglementation est en vigueur pour le remplissage en eau des piscines en dur ou démontables

Toute piscine doit être remplie avant le 15 mai .

Après cette date, le remplissage fera l'objet d'une demande caractérisée au service de l'eau à la Mairie qui, suivant le débit des sources et la réglementation départementale en vigueur, l'autorisera ou non .

Cette réglementation s'applique également aux petites piscines gonflables de faible volume hors sol.

Des pénalités importantes sont prévues pour tout contrevenant à ces dispositions.

Merci de votre vigilance.

Secrétariat de Mairie : Tél/Fax : 04 75 52 41 69
mardi et mercredi matin de 8H30 à 12H00, vendredi de 14H00 à 18H00

Ramassage des ordures ménagères :
Le mardi matin

Permanence des élus :

Mr Floribert (Maire) :	le vendredi et mercredi 14 avril, 12 mai et 9 juin	de 17H00 à 18H30 de 17H00 à 19H00
Mr Bosquet (1er Adjoint)	samedi 17 avril, 15 mai et 19 juin	de 11H00 à 12H00

CALENDRIER

les amis de l'école ...":

Fête de fin d'année le samedi 26 juin, avec repas et animation.

"La Pie sur l'Amandier":

Assemblée Générale le 27 mars à 18h. Tout le monde est invité.

Théâtre, le 29 mai à 21h: « l'autobus n'est juste à l'heure que quand il ne passe pas » de P.LOUKI

Contes africains, le dimanche 6 juin à 17h

Concert 17 juillet à 21h musique traditionnelle
« Québec Bayou Express »

buvette: avec exposition de peinture
ouverte le dimanche 14H-18H

(à partir de fin mars, exposition de tableaux de France CHEVALIER

Opération « de ferme en ferme »: 24 et 25 avril,
ferme-chèvrerie le Serre Pointu, journées portes
ouvertes avec dégustation gratuite

naissances

- Chez M Fialon et J-L Ferroussier:
Noélie (06/12/03)
- Samuel, petit fils de Cécile Chevret,
(14/01)
- Lisa, arrière petite fille de Lucienne
Trinquet. (06/02)

décès

Jacques Harnis BERNARD

dépôt et publication : Mairie d' Aubignas
n° SIRET : 21070020900013
Code APE : 751 A
tirage : 200 exemplaires

DOSSIER

**Conseils et obligations
sur le débroussaillage et l'emploi du feu**

Le débroussaillage autour des maisons est **obligatoire** depuis 1985. C'est une opération qui permet d'assurer la protection des personnes et des biens si un incendie de forêt ou de landes menace votre maison. Vous devez donc obligatoirement débroussailler dans un rayon de 50m autour de votre domicile, et sur une largeur de 10m de part et d'autre du chemin privé le desservant, que le terrain vous appartienne ou non. (dans ce dernier cas vous devez en informer le propriétaire pour autorisation).

Le brûlage des broussailles et des herbes est un moyen d'entretien de l'espace mais demande beaucoup de **vigilance**. Les actes d'imprudences sont lourdement sanctionnés.

Cet écobuage est soumis à **réglementation**; il peut être autorisé du 1er janvier au 30 juin et du 1er octobre au 31 décembre. Dans la période autorisée, chaque propriétaire doit faire une déclaration en Mairie au moins 2 jours avant l'opération. Cette autorisation reste valable pendant 2 mois.

Nous comptons sur votre civisme pour effectuer cette opération de débroussaillage qui peut assurer votre sécurité et celle d'autrui.

Attention, l'usage du feu reste une opération dangereuse.

Pour plus de renseignements un guide « emploi du feu et débroussaillage » peut être consulté en mairie.

Vous pouvez également obtenir des renseignements complémentaires auprès du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
tél : 04 75 66 36 83, permanence le vendredi de 9h à 12h.

À vous la parole

L'étude sur la pluviométrie d'Aubignas a été réalisée par Martine et Paul LE COZANNET d'après des relevés effectués depuis 1997 (feuillet suivant)

Dictons de l'Ardèche à propos de la pluie...:

Janvier d'eau chiche, fait le paysan riche.
Pluie de Mars, Pisse de renard.
Quand il pleut en Avril, il tombe de l'or pour la terre.

S'il pleut en Mai, le laboureur est satisfait.
Juin pluvieux fait le laboureur heureux.
Quand il pleut en Août, il pleut miel et bon moût

Mais s'il fait beau toute l'année, nous en serons bien enchantés!!!